

LILLE ANGELS SANTE ACTUALITES

- 80 participants à la soirée Lille Angels Santé du 22 février 2010
- Présentation de 4 projets innovants santé
- Plusieurs marques d'intérêts d'investisseurs signalées
- Prochaine soirée le 29 avril 2010
- Plus d'informations au 03 28 55 90 66 et sur notre site :
www.clubdeveloppeurs.com

Communiqué de Presse

Lille Angels Santé – Un dispositif de rencontre unique entre porteurs de projet et investisseurs personnes physiques

Loos, Faculté de médecine, le 22 février 2010 - Le Club Développeurs, réseau des entreprises santé de la région Nord – Pas de Calais, a organisé, dans le cadre de sa plateforme **LILLE ANGELS SANTE**, une soirée réunissant **entrepreneurs santé et investisseurs personnes physiques**.

La soirée, dédiée aux business angels et aux entrepreneurs, a notamment permis de répondre aux attentes d'un public d'investisseurs souhaitant mettre à profit les avantages de la loi TEPA¹. Cette nouvelle réglementation permet de bénéficier d'un abattement sur l'IR ou l'ISF lors d'un investissement dans une entreprise.

Défi relevé pour Lille Angels Santé. Quatre présentations d'entreprises en création ou en développement. Plus de 80 personnes présentes.

Les projets présentés étaient les suivants :

- 1. Présentation d'une nouvelle approche thérapeutique de la maladie d'Alzheimer*
- 2. Développement d'un outil d'analyse de choix dans les segments du diagnostic médical et de la recherche pharmaceutique basé sur des innovations liées à l'imagerie par spectrométrie de masse.*
- 3. Mise en œuvre d'une technologie innovante de monitoring de la douleur pour tout patient non communicant*
- 4. Développement et internationalisation d'un centre de recherche et de production de lasers médicaux*

A la suite de cette soirée, **déjà plusieurs marques d'intérêt** ont été portées à la connaissance du Club Développeurs qui va se charger de mettre en rapport porteurs de projets et investisseurs potentiels.

Le Club Développeurs annonce d'ores et déjà la tenue de la prochaine soirée **le 29 avril 2010**.

Plus d'informations seront disponibles sur le site du Club Développeurs www.clubdeveloppeurs.com ou au 03 28 55 90 66, très prochainement.

¹ TEPA : Travail Emploi et Pouvoir d'Achat : Permet à des personnes physiques de défiscaliser jusqu'à 75% de leur impôt sur la fortune à concurrence de 50 000 euros ou 25% de leur impôt sur le revenu (IR) à concurrence de 12 500 euros pour un célibataire ou du double pour un ménage.